



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

FIA de droit français

NATIXIS PROFIL EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL au 30 décembre 2022

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	4
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	5
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	7
e) Loi Energie Climat	9
2. Engagements de gouvernance et compliance	10
3. Frais et Fiscalité	20
4. Certification du Commissaire aux comptes	21
5. Comptes de l'exercice	26



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

L'année 2022 a été éprouvante sur les marchés financiers avec l'accumulation de chocs et le retour de la guerre en Europe.

Ce contexte a nourri une inflation galopante et une crise énergétique majeure, notamment en Europe en raison de sa dépendance au gaz russe. En réaction, les banques centrales se sont résignées à augmenter fortement les taux d'intérêt et à drainer la liquidité abondante dont les marchés s'étaient accommodés. La croissance s'est fortement affaissée mais a résisté à la faveur des plans de soutien budgétaires et fiscaux.

Les performances des actifs financiers sont dans le rouge. L'indice FTSE EUROZONE GOV BOND 5-7Y perd 13.96%, le FTSE EUROZONE GOV BOND 3-5Y perd 9.98%, le MSCI EUROPE perd 9.94% et le MSCI WORLD ALL COUNTRY ex EUROPE perd 14,60%.

L'exposition actions a été réduite tout au long de l'année pour atteindre 46.39% en fin d'année. La zone Euro a été sous-pondérée dès le début d'année alors que nous avons conservé une légère surpondération sur l'Europe ex Euro. Au fil de mois, l'exposition aux actions américaines a également été sous pondérés. Concernant les actions émergentes, nous avons conservé une légère sur pondération tout au long de l'année. La surpondération a été renforcée en fin d'année.

Sur la poche obligataire, nous avons conservé tout au long de l'année une sous pondération significative. Nous avons favorisé les diversifications sur des thématiques tel que les anticipations d'inflation aux US et en zone Euro, le crédit court terme et les stratégies « absolute return »

Nous avons débuté l'année en étant sous sensible par rapport à l'indice de référence. La sous sensibilité a été accru tout au long de l'année. En fin d'année, nous avons décidé d'augmenter la sensibilité du portefeuille progressivement. En fin d'année, la sensibilité du portefeuille était à 1.64 points vs 2.24 pour l'indice.

Performance sur l'année :

FR0010326272(I C EUR) -9,719%

FR0013409752(R C EUR) -10,243%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	12 579 400,97	22 989 373,13
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	9 803 605,90	8 697 595,24
Ossiam US Steepener UCITS ETF 1C USD Cap	9 531 374,85	8 410 637,18
AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRAD	9 272 392,56	7 937 700,28
AMUNDI INDEX BREAKEVEN INFLATION USD 10Y UCITS ETF DR USD AC	5 111 954,56	7 438 329,99
OSSIAM MSCI USA NR 1C Hedged Index EUR	1 143 920,53	11 087 078,34
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	8 686 826,80	1 585 913,85
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU	10 166 524,20	0,00
OSSIAM MSCI USA 1C EUR	0,00	10 010 314,81
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D	7 902 186,93	1 344 749,32

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 105,02%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 105,66%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Les investissements en titrisations font l'objet d'une analyse formalisée multicritères préalable à l'investissement comprenant notamment :

- l'analyse du collatéral (politique d'origination de l'originateur, caractéristiques et qualité des prêts sous-jacent),
- l'analyse de la structure.

Une surveillance régulière des titrisations est effectuée et des stress test sont réalisés sur les portefeuilles significativement exposés aux titrisations. La société de gestion dispose pour cela des outils d'accès à l'information et de simulation que sont les rapports des agences de notation, Bloomberg et Intex.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.



1. Rapport de Gestion

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Toutefois, aucun process ESG n'est appliqué à la gestion de ce fonds. Seuls les politiques d'exclusion ainsi que l'actionnariat actif tels que définis ci-dessous sont appliqués à ce fonds.

Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM international a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus détail.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM Solutions s'appuie sur les politiques d'exclusion des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIMI ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.



1. Rapport de Gestion

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

NATIXIS PROFIL EQUILIBRE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale NATIXIS PROFIL EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



NATIXIS PROFIL EQUILIBRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.03.01 18:03:38 +0100





5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	301 321 078,92	353 499 131,17
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	301 022 078,34	352 979 405,15
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	301 022 078,34	352 979 405,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	299 000,58	519 726,02
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	299 000,58	519 726,02
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 069 689,57	1 792 234,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 069 689,57	1 792 234,61
COMPTES FINANCIERS	4 207 790,13	14 266 751,86
Liquidités	4 207 790,13	14 266 751,86
TOTAL DE L'ACTIF	306 598 558,62	369 558 117,64



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	301 069 733,58	349 632 265,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 008 908,91	21 416 505,84
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 913 581,77	-2 330 880,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	304 165 060,72	368 717 890,42
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	299 000,58	521 482,34
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	299 000,58	521 482,34
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	299 000,58	521 482,34
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	836 333,96	207 197,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	836 333,96	207 197,62
COMPTES FINANCIERS	1 298 163,36	111 547,26
Concours bancaires courants	1 298 163,36	111 547,26
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	306 598 558,62	369 558 117,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US 10YR NOTE 0322	0,00	7 113 139,73
EURO STOXX 50 0323	946 250,00	0,00
RY EURJPY 0322	0,00	1 626 684,51
RY EURJPY 0323	1 610 248,81	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJES BANKS 0322	0,00	5 633 025,00
CAC 40 FUT 0122	0,00	3 714 360,00
STX 50 DIV 1225	966 570,00	987 450,00
STX 50 DIV 1226	1 664 640,00	992 350,00
SP 500 MINI 0323	4 341 250,88	0,00
XEUR FSMI SWI 0323	1 510 800,55	0,00
EURO STOXX SM 0322	0,00	3 644 460,00
EURO STOXX SM 0323	755 820,00	0,00
OSFT TOPIX IN 0322	0,00	3 498 626,43
OSE TOPIX FUT 0323	2 149 152,49	0,00
DJS TECH FUT 0322	0,00	1 932 480,00
EURO STOXX 50 0322	0,00	771 750,00
XEUR FSTX STO 0323	1 490 760,00	0,00
FTSE 100 FUT 0323	1 598 805,30	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 486,13	45,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	195 505,61	111 979,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	222 991,74	112 024,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	44 433,26	95 479,75
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	44 433,26	95 479,75
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	178 558,48	16 544,61
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 181 162,79	2 459 987,34
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 002 604,31	-2 443 442,73
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	89 022,54	112 562,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 913 581,77	-2 330 880,57



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013409752 - Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C : Taux de frais maximum de 1,19% TTC. Le taux effectif réel appliqué est de 1,19% TTC.

FR0010326272 - Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C : Taux de frais maximum de 0,65% TTC. Le taux effectif réel appliqué est de 0,60% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant

des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C	Capitalisation	Capitalisation
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	368 717 890,42	364 095 003,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	73 034,99	61 167,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 641 351,17	-36 694 518,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 940 640,86	22 817 234,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 038 632,13	-1 601 578,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 446 389,79	4 422 515,61
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 771 728,68	-2 638 205,11
Frais de transactions	-48 713,49	-35 047,18
Différences de change	2 563 588,26	2 603 153,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-37 486 692,66	17 960 328,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 360 950,78	44 847 643,44
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-44 847 643,44	-26 887 314,97
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-586 711,16	167 662,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-151 766,65	434 944,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-434 944,51	-267 281,92
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 002 604,31	-2 443 442,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	3 616,44 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	304 165 060,72	368 717 890,42

(*) 31/12/2021 : Reprise solde cash suite à l'absorption du portefeuille SEEYOND FACTOR.

(**) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	946 250,00	0,31
Change	1 610 248,81	0,53
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 556 498,81	0,84
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	14 477 799,22	4,76
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	14 477 799,22	4,76

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207 790,13	1,38
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298 163,36	0,43
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 207 790,13	1,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 298 163,36	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	16 185 270,44	5,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	262 206,61	0,09	0,00	0,00	94 887,57	0,03	146 181,28	0,05
Comptes financiers	0,00	0,00	347 560,69	0,11	0,00	0,00	17 964,92	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	757 107,37	0,25	0,00	0,00	162 488,26	0,05	378 567,73	0,12
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610 248,81	0,53
Autres opérations	4 341 250,88	1,43	1 510 800,55	0,50	1 598 805,30	0,53	2 149 152,49	0,71



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	373,81
	Dépôts de garantie en espèces	1 069 315,76
TOTAL DES CRÉANCES		1 069 689,57
DETTES		
	Rachats à payer	667 004,03
	Frais de gestion fixe	169 329,93
TOTAL DES DETTES		836 333,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		233 355,61

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-153,41	-26 310 517,34
Solde net des souscriptions/rachats	-153,41	-26 310 517,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 635,22	
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C		
Parts souscrites durant l'exercice	683,3460	73 034,99
Parts rachetées durant l'exercice	-30 577,6696	-3 330 833,83
Solde net des souscriptions/rachats	-29 894,3236	-3 257 798,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	322 146,6844	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 750 638,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	146,66
Parts NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	430 688,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	18,14

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			244 263 748,79
	FR0013343100	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO PART SI	1 555 177,06
	LU1923148792	DNCA BYND SEMPERO SI EUR CAP	668 251,50
	FR0010369827	DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	1 566 159,57
	LU0870553533	DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	748 482,00
	LU1728553857	DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	7 532 919,36
	LU2344314476	DNCA INVEST SICAV EURO SMART CITIES WI CAP	927 225,39
	FR0013270345	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO F FCP	1 722 092,48
	IE00BD8RG057	H2O MULTI AGGREGATE - I EUR (HEDGED)	9 848 171,50
	FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	8 691 501,00
	FR0013434958	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	15 684 350,36
	FR0013410875	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	14 985 285,12
	LU2045820094	LOOMIS SAYLES GLOBAL EMERGING MARKETS EQTY I/A	4 453 634,75
	LU0980588346	L S E M COR B F S A USD C 3D	1 860 646,06
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	3 053 197,62
	LU1847728414	MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP	1 458 715,46
	LU2373384994	NATIXIS BD ALT RISK PREMIA S1 A EUR CAP	4 294 608,27
	LU2553413241	NATIXIS GLOBAL MULT STRATEGIES G EUR ACC	6 010 200,00
	LU1429557769	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LUX I - ASG MANAGED FUTURES FUND	4 542 019,11
	FR0014000RZ5	NATIXIS SOLUTIONS SEEYOND PROTECT 75	1 214 687,32
	FR0014000S42	NATIXIS SOLUTIONS SEEYOND PROTECT 85 PART R	1 191 294,05
	LU0260078281	NATIXIS VAUGH NELS I 3DEC	1 734 369,84
	LU0315564228	NIFLI HA US EQ SAC	1 435 690,96
	IE000IIED424	OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU	9 311 418,00
	IE000JCGTOP1	OSSIAM BBG USA PAB UCITS EUH	6 948 526,00
	LU2491210618	OSSIAM BLOOMBERG ASIA PAC EX JAP PAB NR UE1CC	2 277 713,00
	LU1847674733	OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR	25 891 991,56
	LU1655103486	OSSIAM MSCI EUROPE EX EMU NR 1C EUR	30 990 832,73
	LU1655103643	OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR	1 218 644,39
	LU1079841273	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	4 290 331,14
	IE00BJBLDJ48	OSSIAM US ESG LOW CARBON EQUITY FACTORS UCITS ETF 1A USD ACC	2 106 888,41



5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
	LU1965301184	OSSIAM US STEEPENER UCITS ETF 1C USD CAP	2 768 931,13
	LU1118015681	OSTRUM CREDIT OPPORTUNITIES SI A EUR CAP	1 378 123,20
	FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG SI	3 596 897,56
	LU1118013983	OSTRUM EURO AGGREGATE SI/A (EUR) CAP	7 579 224,24
	FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	4 922 403,60
	FR0010201699	OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	13 018 018,72
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	15 668 593,83
	LU1787469441	SEELYOND EUROPE MINVAR SI/A (EUR)	3 412 087,00
	FR0013200250	VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR IC	1 687 023,30
	FR0012260545	VEGA COURT TERME DYNAMIQUE I	4 866 008,70
	FR0012006989	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	964 575,30
	FR0014000CQ6	VEGA OBLIGATIONS EURO ISR SIC	4 531 847,32
	FR0012007003	VEGA PATRIMOINE ISR I	1 654 990,88
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			244 263 748,79



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 913 581,77	-2 330 880,57
Total	-1 913 581,77	-2 330 880,57

	30/12/2022	31/12/2021
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 519 883,11	-1 866 589,77
Total	-1 519 883,11	-1 866 589,77

	30/12/2022	31/12/2021
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-393 698,66	-464 290,80
Total	-393 698,66	-464 290,80



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 008 908,91	21 416 505,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 008 908,91	21 416 505,84

	30/12/2022	31/12/2021
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 454 927,19	19 037 989,41
Total	4 454 927,19	19 037 989,41

	30/12/2022	31/12/2021
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	553 981,72	2 378 516,43
Total	553 981,72	2 378 516,43



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	309 044 824,32	393 834 442,57	364 095 003,53	368 717 890,42	304 165 060,72
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE I/C en EUR					
Actif net	309 044 824,32	348 650 495,86	323 065 892,54	327 885 151,83	270 629 114,55
Nombre de titres	2 183,99	2 132,08	1 972,04	1 788,63	1 635,22
Valeur liquidative unitaire	141 504,68	163 525,99	163 823,19	183 316,36	165 500,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8 763,44	14 020,90	-2,94	10 643,89	2 724,35
Capitalisation unitaire sur résultat	-757,05	-846,78	-875,90	-1 043,58	-929,46
Part NATIXIS PROFIL EQUILIBRE R/C en EUR					
Actif net	0,00	45 183 946,71	41 029 110,99	40 832 738,59	33 535 946,17
Nombre de titres	0,00	431 577,1550	393 495,9289	352 041,0080	322 146,6844
Valeur liquidative unitaire	0,00	104,69	104,26	115,98	104,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	6,45	0,00	6,75	1,71
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,84	-1,14	-1,31	-1,22



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRAD	EUR	51 024	8 080 670,88	2,66
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	EUR	26 364	7 841 876,89	2,58
DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO Part SI	EUR	13,8762	1 555 177,06	0,51
DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	EUR	163,9719	1 566 159,57	0,51
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO F FCP	EUR	15 724	1 722 092,48	0,57
H2O EUROAGGREGATE SI B	EUR	105	8 691 501,00	2,86
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	157 822	15 684 350,36	5,16
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	141 264	14 985 285,12	4,92
LYXOR ETF NEW ENERGY	EUR	17 918	649 151,22	0,21
Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist	EUR	16 198	1 721 492,66	0,57
NATIXIS SOLUTIONS SEEYOND PROTECT 75	EUR	1 148	1 214 687,32	0,40
NATIXIS SOLUTIONS SEEYOND PROTECT 85 Part R	EUR	1 165	1 191 294,05	0,39
OSTRUM EURO ABS IG SI	EUR	28,7852	3 596 897,56	1,18
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	EUR	3 144	4 922 403,60	1,62
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I	EUR	2 824	13 018 018,72	4,28
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	153	15 668 593,83	5,15
VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR IC	EUR	19	1 687 023,30	0,56
VEGA COURT TERME DYNAMIQUE I	EUR	49	4 866 008,70	1,60
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	EUR	6	964 575,30	0,32
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR SIC	EUR	572	4 531 847,32	1,49
VEGA PATRIMOINE ISR I	EUR	16,7	1 654 990,88	0,54
TOTAL FRANCE			115 814 097,82	38,08
IRLANDE				
H2O MULTI AGGREGATE - I EUR (HEDGED)	EUR	80 650	9 848 171,50	3,24
ISHARES EUR AGGREGATE BOND UCITS ETF	EUR	64 793	6 706 185,65	2,20
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU	EUR	97 000	9 311 418,00	3,06
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EUH	EUR	74 000	6 948 526,00	2,29
TOTAL IRLANDE			32 814 301,15	10,79
LUXEMBOURG				
AMUNDI EURO HY BOND ESG UCITS ETF DR EUR	EUR	7 303	1 570 802,27	0,52
AMUNDI INDEX BREAK-EVEN INFLATION USD 10Y UCITS ETF DR USD AC	EUR	30 241	1 655 746,16	0,54
AMUNDI MSCI EMERGING ESG LEADERS - UCITS ETF DR C	EUR	62 105	2 935 976,61	0,96
AMUNDI MSCI EuropeValFact UCITSETFEUR C	EUR	5 493	1 336 884,69	0,44
AMUNDI MSCI EURO QUALITYFACTR UCETFEUR C	EUR	3 480	312 667,56	0,10
AMUNDI MSCI NORDIC UCITS	EUR	3 225	1 718 270,65	0,57
Amundi MSCI USA ESG Leaders Select UCITS ETF DR	USD	23 576	1 519 080,82	0,50
AMUNDI SP 500 BUYBACK UCITS ETF USD C	USD	7 689	1 703 001,29	0,56
DB X TRACKERS MSCI CANADA	EUR	42 774	2 637 414,90	0,87
DNCA BYND SEMPERO SI EUR CAP	EUR	6 510	668 251,50	0,22
DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	EUR	2 840	748 482,00	0,25



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	EUR	65 424	7 532 919,36	2,48
DNCA INVEST SICAV EURO SMART CITIES WI CAP	EUR	7	927 225,39	0,31
LOOMIS SAYLES GLOBAL EMERGING MARKETS EQTY I/A	USD	34 819	4 453 634,75	1,46
L S E M COR B F S A USD C 3D	USD	17 279,625	1 860 646,06	0,61
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	EUR	14 162	1 582 553,93	0,52
Lyxor iBoxx \$ Treasuries 7-10Y (DR) UCITS ETF - D-USD	EUR	94 994	7 524 284,75	2,47
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	34 221	3 053 197,62	1,01
MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP	EUR	11 743	1 458 715,46	0,48
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D)	EUR	48 009	7 262 268,62	2,39
Natixis Bd Alt Risk Premia S1 A EUR CAP	EUR	38 631	4 294 608,27	1,42
NATIXIS GLOBAL MULT STRATEGIES G EUR ACC	EUR	60 000	6 010 200,00	1,97
Natixis International Funds Lux I - ASG Managed Futures Fund	USD	33 670	4 542 019,11	1,49
NATIXIS VAUGH NELS I 3DEC	EUR	4 113	1 734 369,84	0,57
NIFLI HA US EQ SAC	EUR	10 009	1 435 690,96	0,47
OSSIAM BLOOMBERG ASIA PAC EX JAP PAB NR UE1CC	EUR	23 000	2 277 713,00	0,75
OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR	EUR	224 047	25 891 991,56	8,51
OSSIAM MSCI Europe ex EMU NR 1C EUR	EUR	235 975	30 990 832,73	10,19
OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR	EUR	10 909	1 218 644,39	0,40
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	EUR	4 567	4 290 331,14	1,41
Ossiam US ESG Low Carbon Equity Factors UCITS ETF 1A USD Acc	USD	16 060	2 106 888,41	0,69
Ossiam US Steepener UCITS ETF 1C USD Cap	EUR	24 223	2 768 931,13	0,91
OSTRUM CREDIT OPPORTUNITIES SI A EUR CAP	EUR	13 140	1 378 123,20	0,45
OSTRUM EURO AGGREGATE SI/A (EUR) CAP	EUR	82 824	7 579 224,24	2,49
SEEYOND EUROPE MINVAR SI/A (EUR)	EUR	31 535	3 412 087,00	1,12
TOTAL LUXEMBOURG			152 393 679,37	50,10
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			301 022 078,34	98,97
TOTAL Organismes de placement collectif			301 022 078,34	98,97
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-25	37 187,50	0,02
EURO STOXX SM 0323	EUR	51	-12 750,00	-0,01
FTSE 100 FUT 0323	GBP	19	-642,43	0,00
OSE TOPIX FUT 0323	JPY	16	-56 810,80	-0,02
RY EURJPY 0323	JPY	-13	47 658,93	0,02
SP 500 MINI 0323	USD	24	-120 252,99	-0,04
STX 50 DIV 1225	EUR	87	46 110,00	0,02
STX 50 DIV 1226	EUR	153	-4 250,00	-0,01



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XEUR FSMI SWI 0323	CHF	14	-37 996,86	-0,02
XEUR FSTX STO 0323	EUR	41	-50 020,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-151 766,65	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes			-151 766,65	-0,05
TOTAL Instrument financier à terme			-151 766,65	-0,05
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	37 520	37 996,86	0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	128 340,01	120 253,00	0,04
APPEL MARGE CACEIS	JPY	1 288 750	9 151,86	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-16 277,5	-16 277,50	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	GBP	570	642,43	0,00
TOTAL Appel de marge			151 766,65	0,05
Créances			1 069 689,57	0,35
Dettes			-836 333,96	-0,28
Comptes financiers			2 909 626,77	0,96
Actif net			304 165 060,72	100,00



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38